



---

## L'argumentaire identitaire : Plébiscite de la Charte du Nord

---

**Fanidianhoua YEO**

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire

[faniyeo@yahoo.fr](mailto:faniyeo@yahoo.fr)

**Résumé :** L'objectif poursuivi à travers cette étude est de mettre en valeur l'un des jalons clés de l'élaboration du discours identitaire à partir du modèle ivoirien : la Charte du Nord. L'argumentation, dans le discours identitaire, peut servir une cause noble ou pas. Dans le cas d'une nation, elle peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'équilibre social. C'est cette potentialité que nous essayerons de mettre en lumière dans une démarche perelmanienne du discours.

**Mots-clés :** discours identitaire, démagogie, argumentation, unité, argument

**Abstract:** The aim of this study is to highlight one of the key milestones in the development of identity discourse based on the Ivorian model: the Charter of the North. Argumentation, in the discourse of identity, may or may not serve a noble cause. In the case of a nation, it can have unfortunate consequences for social equilibrium. It is this potentiality that we shall attempt to highlight in a Perelmanian approach to discourse.

**Keywords:** identity-based discourse, demagoguery, argumentation, unit, argument

### Introduction

Il convient, à l'entame de cette réflexion, de relever les présupposés sémantiques du concept de « discours identitaire ». Il s'agit, premièrement, d'un discours inscrit dans un vaste champ d'autres discours qui a ses caractéristiques propres. Il n'échappe pas, de ce fait, à la catégorisation et à la subdivision de la donnée discursive pour une meilleure approche de cette réalité. Malgré cette possible classification du discours identitaire, en tant que discours, son approche n'est pas aisée vu les critères qui prévalent à la taxinomie. La variété des éléments, servant de base à la classification, font que le discours peut se concevoir tantôt sous tel angle, tantôt sous tel autre. Sa conception n'est donc pas figée.

Deuxièmement, ce premier niveau de difficultés est rendu complexe par la nébuleuse de l'identité car le « discours identitaire » est une facette de l'identité d'une personne ou d'une communauté. C'est subséquemment une identité avant tout. Sous cet angle, il devient plus difficile de définir les genres de discours identitaire puisque les autres types de discours élaborés par les analystes prennent en compte des données identitaires. Le discours politique, religieux, littéraire, journalistique et juridique s'inscrivent, de façon générale, dans le canevas immense de l'identité.

Ce constat implique que le discours identitaire est une réalité englobante et inclusive qui demande la prise en compte de plusieurs facteurs afin de mieux l'appréhender. Cet avertissement fait, la prémisse admise, dans le cadre de ce travail, est qu'un discours identitaire est une production verbale (orale ou écrite) qui fait l'apologie d'une frange de la population sur des critères ethnique, culturel, politique à des fins et dans une intention noble ou non.

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, le discours de La charte du Nord est le prototype du discours identitaire. Produit en contexte de crise, La charte du Nord est un discours qui est l'œuvre d'un « Comité constitutif » qui se pose en représentant des fils du Nord (le Nord de la Côte d'Ivoire). Par le truchement de cette charte, les locuteurs s'adressent à tous les nordistes sur toute l'étendue du territoire national ivoirien. Le fondement de l'appel est expliqué. La situation regrettable des fils du Grand Nord est dépeinte en détail, etc.

Ce faisant, ce discours s'inscrit dans une entreprise de persuasion autour de la vision des auteurs. Il s'agit d'opérer un changement dans la façon de penser des fils du Nord. L'aspect coercitif du discours est plus que jamais une réalité. Vu qu'il porte les aspirations de cette région de la Côte d'Ivoire, ce discours a forcément une incidence sur le projet de l'unité nationale, ce qui explique l'intérêt qu'il suscite dans le cadre de ce travail. Eu égard au substrat psychologique, l'état d'esprit dans lequel ce discours a été conçu, les motivations psychosociologiques et politiques, etc., il y a une continuité qui en fait une donnée d'actualité qu'il faut prendre en compte lorsqu'on parle d'harmonie nationale. La portée d'une telle initiative, d'ordre collectif, ne peut être tenue pour insignifiante dans un espace social où la dynamique des peuples qui le composent est le socle de l'unité.

Mais comment le discours identitaire s'y prend-il ? Quelle est sa force argumentative et quel est son impact sur l'unité de la nation ?

Ces quelques préoccupations seront élucidées à travers la théorie de l'argumentation perelmanienne.

### **1. L'argumentation, structure compositionnelle du discours identitaire**

Le discours identitaire, tel le discours politique ou numérique (O. Ertzscheid, 2013), comporte des caractéristiques intrinsèques. Sans faire l'exhaustif de toutes ses propriétés, l'on mettra en lumière un seul trait majeur de ce dernier. Il s'agit de la structure compositionnelle de ce discours. De façon générale, la structure compositionnelle du discours doit s'entendre selon l'acception de J. M. Adam (2011, p.33). Pour lui, la réalité discursive se conçoit dans le cadre d'une interaction sociale. En tant que telle, elle laisse une « *trace langagière* » qu'il nomme « *texte* ». En d'autres termes, le « *texte* » peut être perçu

comme la partie visible (matérialisation) du discours. C'est dans l'élaboration de ce cadre théorique que J. M. Adam (2011, p.665) parle de « *structure compositionnelle* » du texte car, note-t-il, « *l'unité "texte" est trop complexe et trop hétérogène pour cerner des régularités linguistiquement cernables* ». En un mot, un texte est la suite de plusieurs « *séquences* » définies « *comme des unités compositionnelles* ». Comme exemple d'unités compositionnelles ou séquences discursives, J. M. Adam cite la narration, la description, l'argumentation, l'explication et le dialogue.

Ce paradigme de lecture permet d'appréhender chaque séquence comme une forme discursive saisissable, analysable afin d'en dégager les rendements sémantiques afférents, selon que J. M. Adam (2011, p.33) l'induit :

Ces assertions narratives, descriptives, argumentatives et explicatives factuelles ou fictionnelles construisent des représentations schématiques du monde avec pour objectif ultime (...) un but d'action : faire partager une croyance dans le but d'induire un certain comportement.

Les séquences discursives qui nous intéressent dans notre analyse sont les unités compositionnelles de l'argumentation. En effet, l'argumentation occupe une place incontournable dans le discours identitaire. On peut même dire que c'est la pièce maîtresse de ce dernier. La raison est simple. Le discours identitaire cherche, d'une façon ou d'une autre, à influencer son interlocuteur. Cette influence de l'orateur sur son auditoire peut se décliner selon C. Bremond (1970, p.65) en quatre types d'influences :

Incitatrice (poussant à vouloir un événement, à entreprendre une action) ;  
inhibitrice (poussant à vouloir qu'un événement n'arrive pas) ; neutralisatrice (tendant à faire envisager une éventualité avec indifférence) ; ambivalente (poussant simultanément à vouloir et à ne pas vouloir un événement).

Dans cette acception, le discours identitaire prend en compte l'une des constantes de l'argumentation : la dimension persuasive. Comme le soutiennent C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, l'argumentation est incontournable car elle est aux confins de toute activité discursive. En tant que discours, le discours identitaire peut être envisagé comme un argumentaire vu qu'il porte la thèse d'un locuteur à l'attention d'un auditoire. Les deux pôles de la communication étant réunis, l'adhésion de l'auditoire aux thèses du locuteur relève d'une démarche argumentative. Parfois directe ou oblique, les formes d'argumentation s'entremêlent dans le discours identitaire. Ce jeu en apparence facile demande, en réalité, une maîtrise des ressources verbales et communicationnelles en rhétorique alliant subtilement logos, pathos et ethos.

Dans le cadre de cette analyse, le logos est la donnée la plus priorisée. Elle se présente ici comme une perspective énonciative au service de

l'argumentation. Depuis Aristote, le logos est perçu en tant qu'une composante de la triade de moyens dont le locuteur dispose pour agir sur son auditoire. On lit ceci dans le Livre I de sa Rhétorique :

Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces : les premières consistent dans le caractère de l'orateur ; les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur ; les troisièmes, dans le discours même, par ce qu'il démontre ou paraît démontrer. (Aristote, 1991, p.23)

On distingue aisément le logos qui est en relation avec le discours même, un discours foncièrement (re)lié au raisonnement. C'est la capacité du locuteur à mobiliser les ressources de la langue afin de bâtir une thèse logique et cohérente, séduisante, crédible qui, seule, peut persuader le public. Comme on le constate ici, le logos est inhérent aux qualités verbales de celui-ci, c'est-à-dire son art à manier le verbe. Le logos, dans ce cas, ne peut être que le produit de l'art consommé du locuteur. Dans le point qui suit, quelques cas d'arguments seront utiles pour souligner la dimension argumentative du discours identitaire.

## **2. L'argumentaire de La charte du Nord**

Les exemples d'arguments que nous proposons de parcourir sont : l'argument du lien causal ; l'argument parémiologique ; l'argument apagogique.

### *2.1. L'argument du lien causal*

Dans l'argumentation, le locuteur est amené à exposer directement ou indirectement les raisons de son choix idéologique, politique, religieux, etc. La cause qu'il défend a besoin elle-même d'une cause qui la fonde. Il s'agit, pour le locuteur, de faire une sorte de rétrospection dans son discours afin de pouvoir justifier l'initiative de son action en faveur ou en défaveur de tel parti. Pour C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (2008, p.354), le lien causal donne lieu à trois types d'argumentations :

- Celles qui tendent à rattacher l'un à l'autre deux événements successifs donnés, au moyen d'un lien causal ;
- Celles qui, un événement étant donné, tentent à déceler l'existence d'une cause qui a pu la déterminer ;
- Celles qui, un événement étant donné, tendent à mettre en évidence l'effet qui doit en résulter.

Parmi ces trois données, la présente démonstration relève de la seconde catégorie, c'est-à-dire celle qui fait place au déterminisme. Des passages illustrent cette réalité dans la charte du nord.

Extrait 1 :

« Le gouverneur Alassane Ouattara a besoin du soutien des citoyens (Félix HOUPHOUËT-BOIGNY) et singulièrement du soutien des siens, toutes races confondues, de la communauté du grand nord à laquelle il appartient, dirons-nous. Une telle invitation faite par la voix la plus autorisée du pays, celle du Président de la République, montre non seulement l'importance de l'événement, mais aussi suffit à motiver, à l'occasion du premier anniversaire du gouvernement d'Alassane Ouattara, les auteurs de la présente initiative qui prennent à leur compte l'appel en question pour surenchérir que si le Premier ministre a plus que besoin du soutien de tous les Ivoiriens, celui de la communauté du Grand Nord, toutes ethnies confondues, communauté à laquelle il appartient, apparaît désormais comme inéluctable en vue de l'aider à mener à bien sa mission dont le succès débouche forcément sur la voie de la succession ».

Extrait 2 :

« Malgré une mise au point du Chef de l'Etat au cours d'une conférence de presse où il a apporté un démenti formel à toutes les assertions relatives au cas Alassane, l'opinion n'a point changé et les mentalités ont plutôt continué à évoluer dans le sens de l'hostilité. C'est au cours de cette conférence de presse qu'il a dit : « Le gouverneur Alassane Ouattara a besoin du soutien des citoyens ». C'est à partir de cette conférence de presse également et sur la base de cette déclaration du Chef de l'Etat, en fonction par ailleurs des intentions manifestes d'obstruction à la mission du Premier ministre, qu'a été conçue et élaborée la présente initiative ».

A travers ces deux longs extraits, les auteurs de La charte du Nord expliquent le sens de leur engagement pour une personne : Alassane Ouattara. Ils laissent déduire le caractère légal et officiel de leur action en sa faveur comme une conséquence directe, fondée sur la recommandation du président de la république. En cela, ils se veulent rassurants, à l'égard du lecteur, concernant le caractère juridique de leur entreprise. La référence aux propos du président de la république fonde ainsi leur initiative en faveur de Alassane Ouattara et les crédibilisent aux yeux de leurs interlocuteurs. Ils laissent inférer que leur démarche pour la cause de Alassane Ouattara a la caution de la plus haute autorité de la nation.

Alassane Ouattara est présenté, selon les auteurs, comme une personne vulnérable face à de nombreux détracteurs. Les actions comme « les assertions relatives au cas Ouattara », « les mentalités », « des intentions manifestes d'obstruction » sont orientées contre sa personne. Ainsi, face à un groupe

d'individus mal intentionnés, se trouve un seul être faible, Alassane Ouattara. Face au grand nombre, on a le singulier.

Dans ce combat, le soutien est essentiel au minoritaire pour équilibrer la donne, selon que l'entendent les auteurs de La Charte. C'est donc une évidence de leur part qui dénote d'un certain humanisme. Qui ignore, en vérité, que c'est un crime (moral) que de ne pas venir au secours d'une personne en danger d'autant plus que l'appel du président de la république fonctionne ici comme un signal de détresse, c'est à dire comme un S.O.S ?

La preuve de la prise de position est brandie à l'attention de l'auditoire, faisant connaître l'obligation morale qui sous-tend cette action. Par ce choix délibéré, explicitement formulé, les locuteurs affichent leur intention de rassembler leur auditoire autour de la cause embrassée.

## 2.2. *L'argument parémiologique*

Il n'est pas facile de gagner l'adhésion de l'interlocuteur en élaborant seulement un discours fondée sur des théories. L'orateur s'appuie souvent sur l'évidence de l'expérience quotidienne pour mieux argumenter et obtenir gain de cause. L'argument n'est plus théorique, dans ce cas, mais il relève de l'empirisme. L'usage des proverbes et des maximes semble répondre à ce besoin des orateurs de La charte du Nord par le pouvoir démonstratif des faits attestés. R. Jean-Jacques (2000, p.200) pense même qu'ils rendent compte de « *vérités éternelles* ». En ce sens, le proverbe et la maxime ont une valeur argumentative certaine.

Extrait 3 :

« Battre le rappel de tout le Grand Nord en vue d'une action concertée, résolument tournée vers une option dont le principe directeur sera : « Ni à droite, ni à gauche mais au milieu ». Un milieu à même de s'imposer comme arbitre. C'est cette vocation-là qui sied désormais au Grand Nord, vocation à laquelle tous les fils du Grand Nord se doivent de contribuer ».

Cet extrait qui reprend l'invitation des auteurs de La charte du Nord à l'égard des lecteurs nordistes est formulé autour d'une idée maîtresse : « Ni à droite, ni à gauche mais au milieu ». Cette petite formule de base comportementale fait penser à la balance de la déesse Thémis, symbole de la justice. Pour parvenir à une décision équilibrée, voire équitable, il importe de prendre en compte l'avis de chaque partie. Ce principe de justice sous-tend, en réalité, un principe de vie. Selon la déduction à laquelle les auteurs de la charte invitent leur lectorat, c'est que la justice est le fondement d'une société épanouie. En d'autres termes, sans justice au sein de la société, c'est le chaos.

A l'évidence, l'expérience humaine rend bien compte de cette vérité fondamentale, ce qui fonde le caractère véridique des propos des auteurs de La Charte. En effet, combien de combats n'ont-ils pas été menés dans l'histoire des hommes au nom de cette règle d'or ? De façon tacite, les auteurs de La Charte mettent le lectorat, par l'évocation de la maxime « Ni à droite, ni à gauche mais au milieu », face à une alternative : choisir entre une société fondée sur la justice et une société qui fonctionne sans justice. La contrainte morale qu'implique cette alternative témoigne de la force persuasive du dire des promoteurs de La Charte.

### 2.3. *L'argument apagogique*

Souvent appelée « *l'argumentation par l'absurde* », l'argumentation apagogique est un procédé discursif qui consiste à montrer le caractère stupide, voire saugrenu d'une chose, d'une idée. Le but de cette approche est de déstabiliser la thèse adverse en la rendant inacceptable, inconcevable. R. Jean-Jacques (2000, p.165) souligne que le raisonnement par l'absurde est « *contraire au bon sens, à un principe déjà admis, ou tout simplement impossible* ». Dans La charte du Nord, on trouve un cas d'argument par l'absurde.

Extrait 4 :

« Insulter un des nôtres, le traîner dans la boue et ensuite venir au Grand Nord, chez lui, tenter de mobiliser ses frères en faveur d'une politique qui lui est hostile, constitue un affront auquel nous n'avons pu répondre pour le moment parce que nous ne réunissons pas encore les conditions idéales à cet effet ».

Les auteurs de La charte du Nord laissent voir l'attitude illogique des détracteurs du nordiste. Il y a un défaut de raison qui explique leur comportement paradoxal. Le paradoxe s'explique par le fait qu'on ne peut pas détester une chose et l'aimer à la fois. C'est inadmissible, de l'avis des auteurs de La Charte. Pour eux, « insulter », « traîner dans la boue » un nordiste, c'est le haïr, c'est le rejeter. C'est le propre de l'autorité en place à l'égard du nordiste. Si tel est le cas, toujours selon les auteurs de La Charte, comment cette même autorité peut-elle vouloir encore solliciter le soutien du nordiste pour légitimer un pouvoir qui a toujours eu des dispositions hostiles à son égard ?

Toute la contradiction du mis en cause réside dans ce constat. On peut paraphraser l'absurdité des pourfendeurs du nordiste par l'exemple de celui qui affirme avoir pour totem le poulet mais adore manger ses œufs. Le non-sens d'un tel propos vient du fait qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre la poule et ses œufs dans la mesure où l'un est le produit de l'autre. C'est certainement cette logique qui défie le bon sens que les auteurs de La Charte

veulent suggérer à leurs interlocuteurs. L'autorité politique est forcément ridicule. En le faisant, le lecteur nordiste se garderait de céder à la thèse de l'autorité politique en place à cause du déni d'objectivité dans son approche.

L'ensemble de ces quelques séquences compositionnelles dans le discours de La Charte lui confère une structure argumentative enchâssée, voire emboîtée. L'entremêlement des séquences discursives, sous cet aspect de matérialisation de la parole, a assurément un impact sur le lecteur, comme le rappellent C. Perelman et L. Olbrecht-Tyteca (2000, p.59), parlant des effets de l'argumentation :

Le but de toute argumentation, avons-nous dit, est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment : une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée (action positive ou abstention), ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifesterait au moment opportun.

### **3. Le plébicole identitaire**

En tant que politique par laquelle on flatte, on exploite les sentiments, les réactions des masses, la démagogie est au service du discours identitaire. Si elle sert les intérêts des locuteurs par son caractère manipulateur, il faut reconnaître qu'elle dessert, en retour, les intérêts de la nation ivoirienne. A travers trois aspects (le symbolisme, la différenciation et la perception), l'on tentera d'illustrer cette réalité évidente des locuteurs de La charte du Nord, sans reprendre redondamment les arguments listés ci-dessus, mais en proposant de nouveaux extraits compositionnels qui charrient autant que les précédents la même essence idéologique.

#### *3.1. Le symbolisme*

L'un des griefs essentiels des promoteurs de La Charte se trouve formulé autour de la personne de « Gon Coulibaly ». Ce point qui fonde leur entreprise mérite d'être considéré attentivement.

Extrait 5 :

« C'est aussi ce besoin de réhabilitation de la mémoire du patriarche Gon Coulibaly, commandeur du peuple sénoufo auquel le peuple malinké reste solidaire. Besoin, il y a également d'une journée commémorative en l'honneur de celui qui, à travers 3 aventures, l'aventure de la présence française imposée par la force, l'aventure du fait colonial, en passant par l'intermède de l'Almamy Samory Touré et l'aventure de la lutte émancipatrice, a su, par ses dons exceptionnels, mettre son peuple à l'abri des périls liés à chacune de ces aventures. Journée commémorative en tant que symbole par lequel tous les fils



de la région se reconnaîtront désormais pour aborder et réaliser le ralliement constructif autour d'une idée force : « Un pour tous, tous pour un » - au service de l'intérêt supérieur d'un Grand Nord réhabilité en tant que membre à part entière d'une nation ivoirienne forte et harmonieuse ».

La dimension symbolique que les locuteurs de La Charte tentent de donner à « Gon Coulibaly » semble prendre des proportions démesurées. Si on ne peut pas lui contester le statut de héros que lui concèdent les auteurs de La Charte, il faut reconnaître cependant le caractère exagéré des attentes des locuteurs de celle-ci en ce qui concerne la perpétuation de sa mémoire. Cette exigence des auteurs de La Charte paraît étrange car, au vu de l'ethos d'historien qu'ils laissent voir, ils n'ignorent pas que « Gon Coulibaly » a été élevé après sa mort à la dignité de Grand Officier de l'ordre national. La reconnaissance de sa valeur à ce rang révèle au moins une chose.

L'Etat de Côte d'Ivoire reconnaît le mérite de Gon Coulibaly et l'intérêt qu'il accorde à ses filles et fils qui se sont distingués particulièrement d'une manière ou d'une autre, par la création de la Grande chancellerie ivoirienne. L'existence même de cet ordre honorifique montre que l'Etat est conscient qu'il faut honorer la mémoire de ses enfants. Tout laisse imaginer que les promoteurs de La Charte tiennent pour peu et insignifiant l'élévation honorifique de Gon Coulibaly au rang de Grand Officier de l'ordre national. Autrement dit, les actes de Gon Coulibaly sont trop grands pour être réduits à une simple distinction honorifique. Il faut nécessairement « une journée commémorative ».

Formuler une telle exigence, c'est feindre d'ignorer, de la part des instigateurs de La Charte, que Gon Coulibaly n'est pas le seul héros de la Côte d'Ivoire. Si donc, pour chaque région de la Côte d'Ivoire, l'Etat doit instituer une « journée commémorative », on aurait un calendrier festif durant l'année, vu le grand nombre de héros. Par exemple, on dénombre de nombreux héros lors de la résistance à la conquête coloniale. Ne serait-ce que dans ce domaine en rapport avec l'histoire de la Côte d'Ivoire, on peut citer : KassiDihyé, KadjoAmangoua, ZokouGbeuli, N'Dri N'Guessan, AkafouBoularé, Blito Bi Goré, Zougou Yao, AhuiNogbou, Ya Djè, etc. (J. N. Loucou, 2012, pp.89-91)

D'après l'historien Jean Noël Loucou, ils sont 260 résistants Ivoiriens à la conquête coloniale, d'origine diverse<sup>1</sup>, qui se sont héroïquement opposés à l'action de la pénétration française. Certains ont été tués ou déportés, d'autres sont morts en exil. Pour autant, le mérite de ces braves résistants n'est pas

---

<sup>1</sup> Adzopé, Man, Assabou, Kpouèbo, Kodè, Nambè, Ayaou, Agboville, NanafouèKpli, Bonoua, Bingerville, Indénié, N'Zi Comoé, etc., *Idem*, pp.89-91

moins reconnu. Aucun d'eux n'a (encore) reçu l'élévation à laquelle a eu droit Gon Coulibaly. Et pourtant, ils n'en demeurent pas moins des valeureux fils de la Côte d'Ivoire.

Cela laisse peser un lourd soupçon sur le bien-fondé d'une telle revendication de la part de personnes se réclamant comme des défenseurs de la cause nordique. Cette revendication donne de croire que ce n'était qu'un prétexte, à l'époque, pour asseoir l'argumentaire de ces derniers. Avec le temps, la supercherie se trouve dévoilée.

### 3.2. *Le prétexte de la différence*

De nombreux éléments peuvent servir la cause d'un argumentaire. Si infime, soit-il, cet élément prend une certaine valeur une fois qu'il s'inscrit dans une optique persuasive. Les auteurs de La Charte exemplifient cela par l'exploitation qu'ils font de la « différence », comme on peut le lire dans le passage suivant :

Extrait 6 :

« Il importe désormais de situer le Grand Nord à l'écart du Pdc, très loin du Fpi qui n'a pas hésité un seul instant à tuer ses fils, parce que cette région doit emprunter sa propre voie, car la différence de zone entraîne, ipso facto, une différence de compréhension et de comportement et une différence d'intérêts, lesquels peuvent être complémentaires mais jamais semblables ».

Ce raisonnement de La Charte qui développe l'idéologie de la « différence » la présente comme la cause de la division, de la séparation. « Cette région doit emprunter sa propre voie, car la différence de zone entraîne... ». Autrement dit, le nord doit se départir des autres régions de la Côte d'Ivoire à cause de sa différence d'avec elles. Cette réflexion des promoteurs de La Charte établit l'adéquation entre la différence et la divergence par le biais de la locution adverbiale « ipso facto » présentant les faits comme une conséquence instinctive de la part de l'homme.

Dans le cas présent, trois niveaux de paliers sont concernés par les effets de la différence des nordistes d'avec les autres populations de la Côte d'Ivoire : « compréhension », « comportement », « intérêt ». Respectivement, ces trois paliers touchent la théorie/idéologie, les actes et les objectifs/buts. C'est tout dire. On déduit de là que, pour les auteurs de La Charte, la différence est perçue comme un danger dans son rapport à l'autre. Comme solution à ce mal social, ils préconisent la séparation, la division.

Le disant, les promoteurs de La Charte semblent oublier que le monde dans lequel l'on vit est un monde de différences fondées sur le sexe, la race, la religion, l'ethnie, l'économie, le physique, etc. Faut-il, par conséquent, voir,

comme le pensent les auteurs de La Charte, une menace dans ce qui distingue une chose d'une autre ? Si l'argument de la différence a servi de substance pour légitimer des pratiques sociales honteuses comme le racisme, l'esclavage, la discrimination, cela ne veut pas absolument dire que la dissimilitude doit générer le péril, l'adversité. La différence, au contraire, doit être appréhendée comme un enrichissement, comme un bien au service d'une bonne cause. Mais, pour les locuteurs de La Charte, cet aspect positif de la différence semble occulté. Seul le côté problématique est promu.

Le syllogisme de la différence est dans ces conditions une disgrâce pour le raffermissement de l'esprit d'unité nationale car il instaure entre les diverses régions de la Côte d'Ivoire une certaine suspicion entre les peuples, au nom de la différence. Si autant de différences doivent générer autant de régions, selon la logique des locuteurs de La Charte, ne va-t-on pas assister à un démembrement total de la Côte d'Ivoire, reparties en 31 régions<sup>2</sup> lors du dernier découpage administratif ?

En restant toujours dans la logique séparatiste des promoteurs de La charte du Nord, son implication est plus néfaste, par exemple, sur le plan religieux. Si La charte du Nord appelle à une scission de la Côte d'Ivoire, au nom de la différence, il va sans dire que d'un point de vue religieux, les musulmans nordistes et les musulmans sudistes devront aussi opérer une rupture dans la pratique ; mais également entre musulmans et non-musulmans. L'appartenance religieuse s'oppose ainsi à l'appartenance régionale. Quand on connaît l'exigence religieuse, on se demande si cet appel des auteurs de La Charte va trouver un écho favorable auprès de ses interlocuteurs.

On voit bien comment les locuteurs tentent d'abuser subtilement de l'esprit des nordistes, au nom de la différenciation, pour les rassembler autour de leur projet de départir le nord du territoire ivoirien.

### 3.3. *La perception biaisée de l'autre*

L'entreprise persuasive des promoteurs de La charte du Nord semble ne rien négliger. Dans le souci d'offrir au lecteur l'identité du tiers, tous les domaines sont pris en compte. Cette volonté consiste, dans une certaine mesure, à développer l'apparence physiologique de l'autre. Sur le plan moral, les auteurs de La Charte arborent le visage identitaire de l'adversaire.

Extrait 7 :

---

<sup>2</sup>[http://www.gouv.ci/doc/accords/1333118154nouveau\\_decoupage\\_administrative\\_ci.pdf](http://www.gouv.ci/doc/accords/1333118154nouveau_decoupage_administrative_ci.pdf), Consulté le 07/08/2023

« Le Grand Nord n'entend pas être la nouvelle victime d'une Assemblée Nationale et d'un gouvernement de l'opposition. Une fois ça suffit. Le Grand Nord entend donc s'organiser en fonction de ses intérêts bien propres ».

Le posé dans cette assertion est : le Grand Nord ne veut plus être une victime de l'Assemblée nationale et d'un gouvernement de l'opposition, de nouveau. Le présupposé est, quant à lui : le Grand Nord a toujours été la victime de l'Assemblée nationale et du gouvernement de l'opposition. Ces deux éléments du composant linguistique, selon la terminologie de Ducrot, renchérisent une seule et même idée selon laquelle les adversaires du Grand Nord sont de mauvaise foi. Les promoteurs de La Charte laissent penser que tout l'appareil législatif, voire l'appareil exécutif n'a pas de conscience morale. Et si même ces deux structures nationales en possèdent une, elle est vraiment effritée.

Par exemple, concernant l'appareil législatif, on peut déduire que les lois formulées, votées et adoptées par cet organe social font fi des principes moraux qui incombent à la déontologie de sa fonction. Du coup, il y a une sorte de crise morale au sein de l'appareil dont la victime collatérale est le Grand Nord. Le sous-entendu qui découle d'une telle réalité est l'identité amoral, immorale de l'autre, en l'occurrence le sudiste.

L'image que donne de saisir les promoteurs de La Charte de l'autre, c'est-à-dire de leurs adversaires respectifs, est exceptionnelle. Schématiquement parlant, les adversaires, quoique différents, présentent le même profil : ils sont l'incarnation du mal absolu. Les actes qu'ils posent à l'égard des communautés nordiques témoignent, selon la vision des locuteurs, de leur capacité de nuisance. Tout laisse croire que le malheur des nordistes est dû à la présence de l'autre. Subrepticement, les locuteurs exposent leur compréhension de la liberté, voire du bonheur. De façon voilée, ces portraits négatifs soulèvent un enjeu de taille : la liberté et le bonheur. Pour eux, la liberté et le bonheur, c'est l'absence de l'autre. Une telle approche réductrice de la liberté et du bonheur ne saurait passer sous silence. Comme les philosophes et bien d'autres penseurs l'ont démontrée, l'indispensabilité de la présence d'autrui est un gage d'épanouissement. On peut citer, pour le besoin, cette réflexion de M. Merleau-Ponty (1945, p.407) :

Dans l'expérience du dialogue, il se constitue entre autrui et moi un terrain commun, ma pensée et la sienne ne font qu'un seul tissu, mes propos et ceux de l'interlocuteur sont appelés par l'état de la discussion, ils s'insèrent dans une opération commune dont aucun de nous n'est le créateur.

Dans cette réflexion, l'auteur montre que le seul moyen d'avoir accès à la représentation du monde de l'autre et qui est susceptible d'enrichir sa propre

vision du monde, c'est d'établir avec lui un dialogue. Appliquée aux communautés nordiques, l'on dira simplement que les sudistes ne sont pas un obstacle à la réalisation des nordistes. Ils ne sont pas l'antithèse de la béatitude des nordistes. Bien au contraire, ils participent de la félicité de cette communauté par les relations professionnelles, amicales, de mariage, de voisinage, de religion, etc. Mais, mettre en sourdine cette interaction nécessaire qui fonde le principe de vie en société, comme le font les locuteurs de La Charte, c'est faire la promotion du repli identitaire, c'est prévaloir une vie d'autarcie. Faut-il donc croire qu'un nordiste n'est libre et/ou heureux qu'en vivant seulement avec son semblable nordiste ? Même si le lien de familiarité offre le plus souvent un cadre propice à l'épanouissement, une fois encore, l'histoire des relations humaines a (de)montré que cela n'est pas toujours le cas. Il est connu que les effets du ressentiment entre frères sont plus destructifs que ceux entre adversaires. Le complexe de Caïn, les vendettas sont des cas saisissants.

De façon respectueuse, La charte du Nord, face à la situation de crise identitaire qu'elle décrit, suggère le repli identitaire et préconise une rupture avec l'autorité étatique.

### **Conclusion**

Le discours identitaire qui est au cœur de cette étude est une identité verbale. L'entreprise des locuteurs est contraignante et laborieuse car il s'agit, à travers la situation de communication, d'élaborer une identité construite. C'est une identité revendiquée, assumée, légitimée, parfois attribuée. Les différents faits, mis en rapport avec l'idée d'unité nationale, montrent simplement que le raisonnement de La Charte n'est pas aussi pourvu d'objectivité, comme le font croire les locuteurs. En un mot, le discours identitaire sert les intérêts de leur communauté. Dans un certain sens, cela pourrait se comprendre. Mais, à l'échelle nationale, l'attitude verbale des locuteurs de La Charte constitue un danger pour l'équilibre social.

D'abord, les identités construites ne sont pas aussi représentatives de celles qu'on arbore dans le monde réel. Dans la majeure partie des cas, c'est même l'antithèse de ce qu'on est, autant pour les locuteurs de La Charte que pour les présumés coupables. Il y a un hiatus entre les identités communautaires présentes, rendues possibles par le pouvoir de sublimation du langage. Ensuite, les causes qui fondent même l'entreprise des locuteurs de La Charte donnent un aperçu de l'étendue de l'obstination démesurée de ces derniers dans leur volonté de persuader leurs auditoires. Le prétexte de la victimisation communautaire ne saurait justifier aucunement l'idéologie d'un

repli identitaire comme le donnent de voir ici le discours identitaire en Côte d'Ivoire. Enfin, les solutions préconisées par le discours de La Charte constituent parfois un obstacle majeur à la réconciliation nationale, voire à l'idée de l'unité nationale. Elles répondent certainement aux aspirations des locuteurs, et même à celles de leurs communautés respectives. Mais, pour l'ensemble des Ivoiriens, cela n'est pas la solution.

Tout ceci laisse comprendre que le discours identitaire en Côte d'Ivoire est au service d'une manipulation de l'opinion nationale et internationale afin d'asseoir un argumentaire capable de modifier le système de pensée des populations ivoiriennes. Cela confère aux locuteurs de ce discours identitaire des allures de démagogues. Une telle initiative, de la part des locuteurs dans un pays composite comme la Côte d'Ivoire, ambitionne de fragiliser la fraternité qui existe entre les divers peuples en instaurant un climat de méfiance, voire de défiance. Pour une nation qui entend faire partir des pays en mesure de s'imposer sur la scène mondiale, on peut dire que le discours identitaire est un frein à cette ambition noble.

### Références bibliographiques

#### Corpus :

La Charte du Nord 1 / La Charte du Nord 2

#### Ouvrages :

ADAM J. M., 2011, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Armand Colin

ARISTOTE, 1991, *Rhétorique, Livre I et II, Livre III*, France, Gallimard

LOUCOU J. N., 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*, Les éditions FHB et les éditions du CERAP

MERLEAU-PONTY M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard

PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA L., 2008, *Traité de l'argumentation*, Belgique, Edition de l'Université de Bruxelles

ROBRIEUX J. J., 2000, *Rhétorique et Argumentation*, Paris, Nathan/ HER

#### Articles :

ADAM Jean Michel, 1997, « Genres, textes, discours : pour une reconception linguistique du concept de genre », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, pp.665-681

BREMOND Claude, 1970, « Le rôle d'influenceur », *Communications*, pp.60-69

ERTZSCHEID Olivier, 2013, Qu'est-ce que l'identité numérique ? Enjeux, outils, méthodologies, [en ligne], <http://books.openedition.org/oep/332>